

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 30 novembre 1949

N° 1.

29 novembre—Deuxième lecture du Bill (12), intitulé: “Loi instituant la Société canadienne des télécommunications transmarines.—(L’honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

29 novembre—Deuxième lecture du Bill (146), intitulé: “Loi autorisant l’octroi d’une somme d’argent au gouvernement de la province de la Colombie-Britannique pour aider à la construction d’un prolongement du *Pacific Great Eastern Railway*”.—(L’honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

3 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l’honorable sénateur Roebuck—Que le gouvernement soit requis de soumettre à la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution le projet d’amendement suivant concernant l’Acte de l’Amérique du Nord britannique:

1. L’Acte de l’Amérique du Nord britannique, 1867, est modifié par l’adjonction de la Partie suivante, qui sera connue comme: “Bill canadien des Droits de l’homme et des Libertés fondamentales”:

XII

148. Tout individu est recevable à jouir des droits de l’homme et des libertés fondamentales ci-énumérés, et nonobstant toute disposition de l’Acte de l’Amérique du Nord britannique, 1867, ou de toute loi qui le modifie, il n’est pas loisible au Parlement du Canada ou à la Législature de quelque province de faire des lois qui violent ces droits et libertés.

Article 1^{er}

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle.

Article 2

Personne ne doit être tenu en esclavage ou en servitude; l’esclavage et le commerce des esclaves sont prohibés sous toutes leurs formes.

Article 3

Personne ne doit être soumis à la torture ni à un traitement ou châtiment cruel, inhumain ou dégradant.

Article 4

Chacun a droit d’être reconnu par tout le Canada comme une personne devant la loi.

Article 5

Tous sont égaux devant la loi et ont droit, sans aucune préférence, à l’égale protection des lois.